ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 103653

Texte de la question

Mme Joëlle Huillier attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le cadre juridique du contrôle des navires. Le pouvoir de contrôle et d'accès à un navire est prévu par de nombreuses dispositions disséminées dans plusieurs codes juridiques (code de la défense, code des douanes, code de procédure pénale, code rural et de la pêche maritime, code de la sécurité intérieure, code des transports), dans le règlement européen (code des frontières Schengen) et dans la convention des Nations unies sur le droit de la mer. Elle lui demande si le Gouvernement envisage de regrouper ces dispositions dans un seul code juridique.

Données clés

Auteur : Mme Joëlle Huillier
Circonscription : Isère (10e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 103653
Rubrique : Transports par eau
Ministère interrogé : Justice
Ministère attributaire : Justice

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 28 mars 2017, page 2530
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)